

LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA EN ÎLE-DE-FRANCE



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CINÉMAS PARTENAIRES

Chaque cinéma qui accueille *Lycéens et apprentis au cinéma* devient partenaire du dispositif, adhère à ses objectifs et contribue à sa mise en œuvre.

👉 PRINCIPE DU DISPOSITIF

Lycéens et apprentis au cinéma s'applique à développer chez les élèves une approche critique des films, une culture cinématographique qui replace l'œuvre dans son contexte historique, esthétique et économique, et à leur donner des éléments d'analyse filmique. Cette action comporte :

- la diffusion d'œuvres cinématographiques contemporaines ou patrimoniales, françaises ou internationales, des courts métrages, des documentaires,
- des documents d'accompagnement pour chaque film,
- une carte *Lycéens et apprentis au cinéma*, distribuée aux enseignants coordinateurs et élèves, qui permet d'accéder au tarif le plus bas ou à un tarif spécifique dans les salles participantes.
- des accompagnements culturels (interventions de professionnels du cinéma, parcours de cinéma, festivals, ateliers...),
- des formations à l'attention des enseignants et des responsables de l'action dans les cinémas.

Le succès du dispositif dépend largement de la qualité des relations de travail qui se développent entre l'équipe de la salle de cinéma, les enseignants, les différents intervenants, les élèves et la coordination régionale.

👉 DCP ET KDM

Récupération des films (DCP) :

Se conformer aux nouvelles modalités d'ingest des DCP mises en place par le CNC et suivies par la coordination (vade-mecum de rentrée scolaire 2020-2021).

Dates de projection (KDM) :

Les dates de projection (KDM) sont choisies par les salles via votre « Espace PRO » accessible depuis notre site.

Après validation des demandes de KDM par la coordination, les KDM sont transmises directement aux salles partenaires par les distributeurs.

👉 ACCOMPAGNEMENT DES SEANCES

Les séances doivent être accompagnées d'une brève présentation du film (10 mn environ). Dans le cas où aucune personne de l'équipe de la salle ne peut effectuer la présentation, il est important que la salle en informe le ou les établissements scolaires concernés et nous le signale en amont de la séance.

En effet, il est essentiel de s'assurer que les élèves puissent contextualiser le film qu'ils vont voir.

👉 PROJECTIONS

Le cinéma organise les séances en discussion avec le coordinateur du dispositif de chaque établissement. Chaque cinéma partenaire s'engage à garantir une qualité optimale lors des séances :

- accueil des élèves et des enseignants (soit par la personne responsable du jeune public, soit par un membre de l'équipe du cinéma) et présentation de chaque séance,
- respect du format de projection (image/son)
- projection des films étrangers en version originale sous-titrée

Pour tout problème ou modification de dates des KDM et de récupération des DCP, un signalement doit être envoyé à la coordination régionale du dispositif.

Les copies *Lycéens et apprentis au cinéma*, financées par le CNC, sont réservées à des projections dans le cadre de ce dispositif. Cependant, le cinéma partenaire peut proposer 3 séances supplémentaires par film ouvertes à tous les publics, aux tarifs habituels de la salle sous réserve d'en informer au préalable le distributeur.

Toutes les projections donnent lieu à une déclaration de recettes selon la procédure commerciale habituelle, sachant que le taux de location des copies est, sauf indication particulière, fixé à 30 % sans minimum garanti. En accord avec les distributeurs, les tarifs pratiqués lors des projections du dispositif seront de 2,50 € par élève. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs. L'effectif ne doit pas excéder 120 élèves par séance, pour le bon déroulement des projections.

Coordination régionale

ACRIF– Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France
en partenariat avec les Cinémas Indépendants Parisiens

Avec le soutien de la DRAC Ile-de-France, du CNC, des rectorats de Créteil, Paris et Versailles